



Procédure légale de saisie par un huissier ?

Par **Sandra75004**, le **04/02/2016** à **13:40**

BonjourrrrrnUn huissier s'est présenté ce midi chez moi pour faire l'inventaire pour une saisie de mes meubles.rnrnOr je n'ai jamais eu de sa part le jugement du tribunal et l'injonction de payer, rien reçu par courrier.rnrnIl s'est présenté avec un homme qu'il m'a présenté comme un témoin mais je ne sais pas qui c'est.rnrnIl ne m'a pas présenté ni donné le jugement du tribunal.rnJe lui ai proposé 20 euros pour stopper la saisie et il a refusé.rnrnje lui ai proposé de payer 75,00 euros par mois, il a refusé aussi en me disant que l'organisme de crédit refusait d'étaler ma dette. rnrndu coup n'ayant aucune preuve de la somme qu'il me réclamait, j'ai refusé qu'il entre chez moi.rnrnil est parti et m'a dit qu'il reviendrait. rnen attendant je n'ai aucuns documents de sa part.rnrnQue puis-je faire ? Je panique. Merci